

Spécialités : Infirmiers

**AMI 5.8**

**Acte PRADO**

**Où**

**Suivi d'un patient positif au  
covid-19 avec ou sans  
oxygénothérapie**

1. Acte PRADO
2. Suivi d'un patient positif au covid-19 avec ou sans oxygénothérapie
3. Création de l'acte

17/02/2022

# 1. Acte PRADO

L'acte dérogatoire PRAD créé pour Prado Insuffisance cardiaque et Prado BPCO, est inscrit à la nomenclature générale des actes et prestations (NGAP) depuis le 28 juin 2017.

**Cet acte est soumis à prescription médicale et le tarif de la séance s'élève à 5,8 AMI**

Le suivi infirmier comprend une visite par semaine durant au moins deux mois avec une première visite dans les 7 jours après la sortie de l'hôpital.

Pour l'insuffisance cardiaque, la durée de prise en charge est de 4 à 6 mois. Elle peut aller jusqu'à 6 mois pour les formes sévères de BPCO. À noter que 15 séances au plus peuvent être effectuées.

Il convient à l'infirmier libéral de tenir une fiche de surveillance et de transmettre des informations au médecin traitant dans les 48 heures par voie électronique sécurisée.

**Ne se cumule pas avec les autres séances de surveillance comme l'AIS4 et l'AMI 4 de surveillance diabétique.**

Liens : [Prado, le service de retour à domicile | ameli.fr](#) | [Infirmier](#)

[Décision du 28 février 2017 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

## 2. Suivi d'un patient positif au covid-19 avec ou sans oxygénothérapie

- Dans le cas où un médecin vous prescrit le suivi d'un patient dont le diagnostic d'infection à la Covid-19 a été posé cliniquement ou biologiquement et afin d'assurer la surveillance à domicile de ce patient, que son traitement associe ou non de l'oxygénothérapie, vous êtes toujours autorisé, de manière dérogatoire et transitoire, à coter un **AMI 5,8 + MCI**
- Dans le cas où l'acte de surveillance à domicile s'accompagne d'un prélèvement, la cotation à utiliser est AMI 5,8 (acte de surveillance) + AMI 1,5 (prélèvement nasopharyngé, salivaire, oropharyngé ou sanguin) + majoration de coordination (MCI).

Le nombre d'actes et la fréquence de réalisation sont déterminés par la prescription médicale.

- Si la surveillance s'applique à un patient nécessitant par ailleurs des soins, l'acte AMI 5,8 est cumulable à taux plein en dérogation de l'article 11B des Dispositions Générales de la NGAP dans la limite de deux actes au plus au cours de la même séance.
- Si plusieurs actes sont associés au cours d'un même passage, ce complément de cotation ne s'applique qu'à un seul acte facturé à taux plein.
- Les majorations et compléments nuit, dimanche et jours fériés, MCI, MAU et MIE restent associables dans les conditions habituelles décrites à la NGAP.

Par ailleurs, les actes suivants ne sont pas éligibles au complément de cotation :

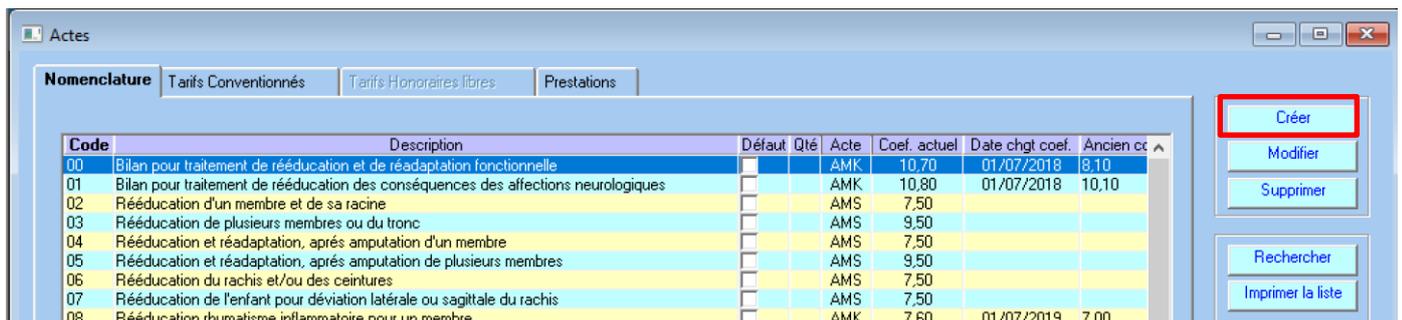
- La séance de surveillance pré-citée et cotée en AMI 5,8 + MCI ;
- Les tests de dépistage naso-pharyngés, sanguins, salivaires, oropharyngés et antigéniques ;
- L'acte dérogatoire de télésuivi infirmier coté en AMI 3,2 ;
- Les actes d'accompagnement à la téléconsultation à domicile (TLD et TLS).

**Facturation de l'acte selon l'exonération de base du patient.**

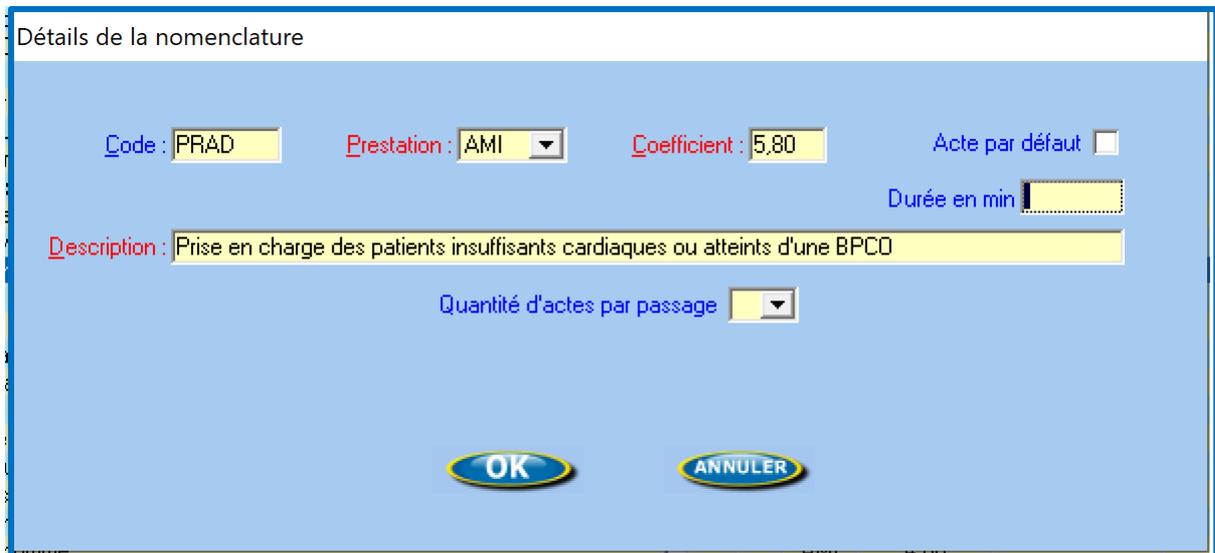
### 3. Création de l'acte

Si l'acte PRAD (PRADO AMI 5.8) n'existe pas dans votre nomenclature, il faudra le créer de la manière suivante :

Aller sur l'onglet «Fichiers » puis « Actes», et dans l'onglet nomenclature cliquer sur «Créer»



Code	Description	Défaut	Qté	Acte	Coef. actuel	Date chgt coef.	Ancien cc
00	Bilan pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle			AMK	10,70	01/07/2018	8,10
01	Bilan pour traitement de rééducation des conséquences des affections neurologiques			AMK	10,80	01/07/2018	10,10
02	Rééducation d'un membre et de sa racine			AMS	7,50		
03	Rééducation de plusieurs membres ou du tronc			AMS	9,50		
04	Rééducation et réadaptation, après amputation d'un membre			AMS	7,50		
05	Rééducation et réadaptation, après amputation de plusieurs membres			AMS	9,50		
06	Rééducation du rachis et/ou des ceintures			AMS	7,50		
07	Rééducation de l'enfant pour déviation latérale ou sagittale du rachis			AMS	7,50		
08	Rééducation rhumatisme inflammatoire pour un membre			AMK	7,60	01/07/2019	7,00



Détails de la nomenclature

Code : PRAD      Prestation : AMI      Coefficient : 5,80      Acte par défaut

Durée en min :

Description : Prise en charge des patients insuffisants cardiaques ou atteints d'une BPCO

Quantité d'actes par passage :

OK      ANNULER

Code = PRAD

Prestation = AMI

Coefficient = 5.80

Description = Prise en charge des patients insuffisants cardiaques ou atteints d'une BPCO

